

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 20 juin 2022

N/Réf. : 06595 (122783)

**Objet : Demande d'accès à l'information du 7 juin 2022**

La présente a pour objet le suivi de votre demande du 7 juin 2022 visant à confirmer *s'il y a appariement entre le dossier détenu par le Bureau du coroner et le dossier d'un défunt inscrit au programme Alerte concernant les décès de 12 personnes*. À partir de la liste fournie par l'Ordre des pharmaciens, il y a appariement pour la majorité des dossiers figurant dans la liste à l'exception de deux dossiers soient :

- 2020-03603
- 2020-06-14 (ne correspond pas à un numéro de dossier)

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information, vous trouverez ci-joint une note relative à l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, , nos salutations distinguées.



Pascale Descary, avocate  
Responsable de la Loi d'accès à l'information  
et sur la protection des renseignements personnels

PD/fd